

DECISION DU MAIRE n° 2023-001

Délégation du Conseil Municipal au Maire prévue à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°022 du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 prise conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Maire :

- à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 300 000 € H.T.

Considérant le projet d'accord-cadre mono-attributaire pour la réalisation de travaux d'aménagement et d'entretien de voirie visant à réaliser des projets de taille modeste sur l'espace public ou de procéder à l'entretien des voiries communale ;

Considérant la nécessité de s'appuyer sur un bureau d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre pour la préparation et la conduite de ces opérations ;

Considérant qu'en raison du montant prévisionnel du marché de prestation, inférieur à 40 000 €, l'offre présentée par la société CONCEPT PLEIN AIR a fait l'objet d'une négociation en gré à gré,

Je soussigné Yves Normand, Maire de LA TRINITÉ-SUR-MER :

DECIDE

D'attribuer un accord-cadre mono-attributaire à l'entreprise CONCEPT PLEIN AIR, ayant son siège social 13 rue Pierre & Marie Curie 56 400 Auray et immatriculé sous le numéro SIRET 534 053 871 00024, pour la réalisation d'un programme pluriannuel de travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie, selon les conditions suivantes :

- Mission AVP : 550 €HT / jour
- Mission PRO : 550 €HT / jour
- Mission ACT : 0,90 % du montant des travaux hors taxes
- Mission DET : 3,00% du montant des travaux hors taxes
- Mission AOR : 0,30% du montant des travaux hors taxes

De signer avec l'entreprise l'acte d'engagement et la mise au point du marché, ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette contractualisation.

A La Trinité-sur-Mer, le 25 janvier 2023

Le Maire,
Yves NORMAND

